



Paris, le 6 février 2019

L'Afnic et l'INPI annoncent leur partenariat à l'occasion du Salon des Entrepreneurs

Une alliance logique pour ces deux institutions au service des entrepreneurs français, avec pour objectif de les sensibiliser aux enjeux du dépôt systématique de leur marque et de leur nom de domaine.

Présents tous deux au Salon des Entrepreneurs, Pierre Bonis, directeur général de l'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) et Pascal Faure, directeur général de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) ont signé aujourd'hui une convention de partenariat entre leurs deux entités. Les problématiques de marque et de nom de domaine sont en effet limitrophes et présentent des enjeux communs pour les entrepreneurs : quelles démarches et pourquoi ? Comment protéger son nom de domaine et sa marque ? Que faire en cas de conflit entre nom de domaine et marque ? etc.

Des démarches sous-estimées mais essentielles

Concrètement, ce partenariat a pour objectif de sensibiliser les entrepreneurs à l'importance de protéger son entreprise en déposant, dès sa création, à la fois marque et nom de domaine. Il renforce les initiatives conjointes de l'Afnic et de l'INPI autour de la pédagogie marque/nom de domaine à travers la mise à disposition de contenus et l'organisation de formations communes. Cet accord prévoit notamment la mise à disposition du questionnaire [Réussir avec le web](#) de l'Afnic, que l'INPI pourra diffuser auprès de ses différents publics, en l'enrichissant. Cette plateforme de conseils pratiques à destination des TPE/PME propose aux entrepreneurs une évaluation gratuite de leur présence en ligne pour booster leur activité, pour les aider à tirer le meilleur parti du web.

De nombreuses initiatives seront par ailleurs proposées aux entrepreneurs afin de les informer sur leurs droits, leurs recours et la défense de leur propriété intellectuelle. Citons par exemple une formation de l'INPI organisée le 10 avril prochain à Lille sur le sujet « Défendre les noms de domaine », animée par un collaborateur de l'Afnic.

« Nous sommes ravis de nous associer à l'Afnic, car nos actions s'articulent autour d'une dynamique commune au service des entrepreneurs » indique Pascal Faure, directeur général de l'INPI.

Pour Pierre Bonis, directeur général de l'Afnic, « *L'Afnic est attentive à ce que le .fr protège et encourage la propriété intellectuelle. L'association avec l'INPI illustre cette conviction* ».

Les dispositifs de l'Afnic et de l'INPI au Salon des Entrepreneurs

L'Afnic et l'INPI coaniement un atelier le 6¹ et le 7² février à 16h sur le thème : « Votre activité sur internet : dénomination sociale, nom commercial, enseigne, nom de domaine ou choix d'une marque... quelles sont les questions à se poser ? ».

Le stand de l'Afnic (stand n°417, village 4 – Small Business Tech), aux couleurs de « [Réussir-en.fr](#) », accompagne les entrepreneurs et les sensibilise à l'importance d'une présence en ligne.

Le stand de l'INPI (stand n°245 – village 2 - Institutions, Réseaux d'Accompagnement & Territoire), accueille et accompagne les innovateurs dans leurs démarches de protection et sensibilise les PME innovantes à l'importance de la propriété industrielle comme levier de compétitivité.

A propos de l'Afnic

L'Afnic est l'Association française pour le nommage internet en coopération. Elle est l'office d'enregistrement délégué par l'Etat pour la gestion des noms de domaine en .fr, ainsi que des extensions ultramarines .re (Île de la Réunion), .pm (Saint-Pierre et Miquelon), .tf (Terres australes et antarctiques françaises), .wf (Wallis et Futuna) et .yt (Mayotte).

Outre la gestion des extensions françaises de l'Internet, le rôle de l'Afnic s'inscrit dans une mission d'intérêt général plus large, qui consiste à contribuer au quotidien, grâce aux efforts de ses équipes et de ses membres, à un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations et où la communauté Internet française joue un rôle de premier plan. Ainsi, l'Afnic, association à but non lucratif, reverse 90% de ses bénéfices à sa Fondation pour la solidarité numérique.

L'Afnic est également l'opérateur technique de registre d'entreprises et collectivités ayant choisi d'avoir leur propre extension, telle que .paris, .bzh, .alsace, .corsica, .mma, .ovh, .leclerc ou .sncf.

Fondée en 1997 et basée à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Afnic compte aujourd'hui 80 collaborateurs. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.afnic.fr.

A propos de l'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 14 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contacts presse Afnic

Gabrielle Apfelbaum - 06 19 19 25 53 - gabrielle@barthelemyconseil.com

Nathalie Riera - 06 82 83 34 20 - nathalie@barthelemyconseil.com

Contact presse INPI

Anne-Sophie Prusak - 01 56 65 85 80 - 06 60 69 54 17 - aprusak@inpi.fr

¹ Sur le stand de l'INPI (stand n°245 – Village n°2)

² Sur le stand Hub Digital by Les Foliweb (stand n°419 Niveau 1 – Village n°4)